



CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
N° 2017/07/03/02
Séance du 4 Juillet 2017

<i>Nombre de conseillers en exercice : 57</i>	<i>Date de convocation : 23/06/2017</i>
<i>Nombre de présents : 40</i>	
<i>Nombre de votants : 54</i>	

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

Présents :	Mme Françoise GATEL	M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Jean-Claude BELINE
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Catherine TAUPIN	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTER	Mme Séverine MAYEUX retard (21 h05), vote à partir du point 2	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS retard (21h35) vote à partir du point 5	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAOUANNET Evelyne
Mme Carine KUROWSKA	M. Vincent BOUTEMY		

Absents :	M. Joseph MENARD qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Christian BERNARD qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Christophe BUDOR qui donne pouvoir à M. Hervé DIOT
M. Vincent CROCC qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Claudine DESMET qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTER	M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à Mme Laurence VILLENAVE
M. Denis GATEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Virginie LEFFRAY qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
Mme Sandrine PERRIER qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Autorisation d'ester devant la Cour Administrative d'appel de Nantes

Rapporteur : Françoise GATEL

Arrivée de Madame Séverine MAYEUX.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en son article L 2122-22 fixe limitativement les matières qui peuvent être déléguées par le Conseil municipal au Maire.

Par délibération n°2017/01/09/09, le Conseil municipal a délégué à Madame le Maire de la commune nouvelle de Châteaugiron la possibilité d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en première instance.

Dans le cadre de la procédure contentieuse relative au projet de construction des logements sociaux « Les Primevères » porté par NEOTOA, le second permis de construire délivré le 29 janvier 2014 a été annulé partiellement - « *en tant seulement qu'il autorise la construction du bâtiment A1* »- par un jugement du Tribunal administratif de Rennes rendu le 12 mai 2017, sur conclusions contraires du Rapporteur public, motif pris de la méconnaissance du PLU selon lesquelles : « *la construction principale devra s'inscrire à l'intérieur d'un volume défini par un plan à 45° à partir de la hauteur maximale autorisée à l'égout du toit, à l'exception des murs pignons, saillies traditionnelles, éléments architecturaux et balcons* ».

Ainsi, la décision du Tribunal consistant en une annulation partielle du permis engendre des contraintes techniques difficilement surmontables pour la construction des bâtiments.

Compte-tenu des enjeux majeurs de ce projet de construction de logements sociaux favorisant le renouvellement urbain et la mixité sociale, il est proposé de faire appel du jugement du Tribunal administratif de Rennes.



Après en avoir délibéré, à 51 voix pour, 1 abstention (Madame Carine KUROWSKA) et 2 contre (Madame Evelyne JAOUANNET, et Monsieur Dominique KACZMAREK), le Conseil municipal :

- **Autorise Madame Le Maire à ester devant la Cour administrative d'appel de Nantes.**
- **Autorise Madame Le Maire à choisir le Cabinet Martin Avocats pour représenter la commune de Châteaugiron.**
- **Autorise Madame Le Maire à signer tous documents se rapportant à la procédure.**

Pour Copie Conforme
Le Maire,

Françoise GATEL


Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....- 7. JULI. 2017.....
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,



CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017/07/03/03

Séance du 4 Juillet 2017

Nombre de conseillers en exercice : 57
 Nombre de présents : 40
 Nombre de votants : 54

Date de convocation :
 23/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

Présents :			
Mme Marielle DEPORT	Mme Françoise GATEL	M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Jean-Claude BELINE
M. Philippe LANGLOIS	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Sophie BRÉAL	Mme Catherine TAUPIN	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN
M. Dominique PELHATE	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Bruno VETTER	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Michel RENAUDIN	Mme Séverine MAYEUX retard (21 h05), vote à partir du point 2	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Jean-François PROVOST	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Alban MARTIN	M. Erwan PITOIS retard (21h35) vote à partir du point 5	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Carine KUROWSKA	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAOUANNET Evelyne
	M. Vincent BOUTEMY		

Absents :	
M. Christian BERNARD qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Joseph MENARD qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Vincent CROCQ qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Christophe BUDOR qui donne pouvoir à M. Hervé DIOT
M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTER	Mme Claudine DESMET qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à Mme Laurence VILLENAVE
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Virginie LEFFRAY qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER
M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Sandrine PERRIER qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Modification des statuts du SIMADE 35

Rapporteur : Jean-Pierre PETERMANN

Lors de la mise à jour des statuts du SIMADE 35, suite à la création de la Commune nouvelle de Châteaugiron, il a été constaté que l'article 7 des statuts du Syndicat Intercommunal, n'a pas été modifié.

La création du SIMADE 35 a été autorisée en 1989 à l'initiative des assemblées communales et départementales qui s'étaient engagées à financer, à titre expérimental, l'équivalent de deux postes d'aides-soignantes, le reste du fonctionnement du service étant prise en charge par l'Assurance Maladie.

En 1993, le Conseil Général a décidé de mettre fin à sa participation financière. Le Président du SIMADE 35, à l'époque, Monsieur TOUFFET avait proposé :

- que la participation financière des communes adhérentes au SIMADE soit de 1 franc (soit 0.16€) par habitant (population DGF) à compter du 1^{er} janvier 1994,
- que l'Assurance Maladie assure au service une prise en charge intégrale, au même titre que les autres services de soins à domicile du département.

Cette délibération a été approuvée par le Comité syndical, en date du 26 octobre 1993, mais n'a pas été soumise à l'approbation de ses membres.

Sur la demande de la Préfecture, le SIMADE 35 a entériné lors du Comité syndical en date du 5 avril 2017, la modification de l'article 7 de ses statuts – Ressources du Syndicat.

Vu la délibération de la commune historique de Châteaugiron en date du 24/03/2016, vu les délibérations des communes historiques de Ossé et Saint-Aubin du Pavail en date du 01/04/2016 portant création de la commune nouvelle de Châteaugiron,



Vu l'arrêté préfectoral en date du 13/06/2016 portant création de la commune nouvelle de Châteaugiron,

Vu la délibération du SIMADE 35 en date du 26/10/1993 (Annexe 1.3),

Vu la délibération du SIMADE 35 en date du 05/04/2017, portant modification de l'article 7 de ses statuts (Annexe 2.3),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

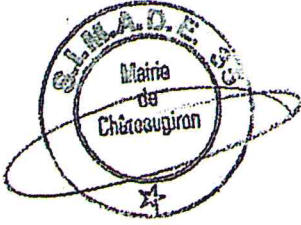
- valide la modification des statuts du SIMADE 35.

Pour Copie Conforme
Le Maire

Françoise GATEL


Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....7.....JUIL.....2017.....
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,




Envoyé en préfecture le 07/07/2017
Reçu en préfecture le 07/07/2017
Affiché le 19/10/1993
Reçu en préfecture le 19/10/1993
ID : 005-200064483-20170703-2017_07_03_03_M-DE
Affiché le
ID : 005-253502199-20170405-20170408-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Membres :
en exercice 26
présents 19
votants 19

L'an mil neuf cent quatre vingt treize
le : 26 octobre à 20 heures 30
(1) Le Comité Syndical du S.I.M.A.D.E. 35
dûment convoqué(e), s'est réuni(e) en session ordinaire au lieu
habituel de ses séances sous la présidence de M. TOUFFET
Date de convocation : 11 octobre 1993

PRÉSENTS : MM. TOUFFET, GEORGEAULT, MARQUET, Mme LERAY,
Mme CROYAL, LE TREUT, COUEDRO, POTTIER, LELIEVRE, Mme GOUGEON,
Mme AUSSANT, JAN, TESSIER, Mme HEUVELINE, HUBERT, Mme COURNEE,
GOUPIL, Mme QUATREBOEUF, Mme SOURIMANT.

OBJET :

Absente excusée : Mme BELLOIR

Participation des communes
au fonctionnement du service

Monsieur le Président présente au comité syndical le projet du budget primitif 1994.

Il propose de modifier la participation des communes adhérentes au S.I.M.A.D.E 35.

Il est rappelé que la création du service de soins à domicile avait été autorisée en 1989 à l'initiative des assemblées communales et départementale qui s'étaient engagées à financer, à titre expérimental, l'équivalent de deux postes d'aide-soignantes, le reste du fonctionnement du service étant pris en charge par l'Assurance Maladie.

Ce mode de financement tripartite a permis au service de fonctionner, sans déficit, depuis le 3 juillet 1989. Le nombre de lits est passé de 20 à 23.

En 1993, le Conseil Général a décidé de mettre fin à sa participation financière.

Monsieur le Président propose donc aux communes, à l'instar du Conseil Général, de ne pas reconduire en 1994 leur participation financière au fonctionnement du service. Le montant de leur contribution, fixé à 1 franc par habitant, permettrait de prendre en charge les frais inhérents au fonctionnement du syndicat.

PRÉFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE
02. MAR. 1994
COURRIER ARRIVÉ

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité:

-décide que la participation financière des communes adhérentes au SIMADE 35 est fixée à 1F par habitant à compter du 1er janvier 1994,

-demande que l'Assurance Maladie assure au service une prise en charge intégrale au même titre que les autres services de soins à domicile du département.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :

Pour Copie Conforme,
Le Président



F. TOUFFET

REÇU LE

- 2 MARS 1994

PRÉFECTURE
(1) Le Conseil d'Administration
Le Comité d'Administration
La Commission Administrative

Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....7. JUIL. 2017.....
et de l'affichage ou la publication
Le Maire,



SIMADE 35
35410 CHATEAUGIRON

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché en préfecture le
ID : 035-200064483-20170703_2017_07_03_03_M-DE
Reçu en préfecture le 19/04/2017

Affiché le

ID : 035-253502199-20170405-20170408-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL

**DATE DE
CONVOCAION**
29 mars 2017

DATE D'AFFICHAGE

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : .. **24**

Présents : **18**

Votants : **18**

OBJET :
Modification
Article 7 des statuts

L'an deux mil dix-sept, le 05 avril à 20 heures 30.

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de la Mairie de Châteaugiron, en séance publique sous la présidence de Monsieur MARQUET.

Étaient présents :

ACIGNE	Bernard MARQUET, Président
	Robert RUBION, Titulaire
BRECE	Dominique BLESTEL, Titulaire
	Aurore ORRIERE, Titulaire
CESSON SEVIGNE	Marguerite BOIVIN, Titulaire,
	Annick ROCCA, suppléante
CHATEAUGIRON	Isabelle PLANTIN, Titulaire
DOMLOUP	Sylviane GUILLOT, Titulaire
	Isabelle L'HOMME, Titulaire
NOUVOITOU	Maryvonne CARDINAL, Titulaire
	Nicole POUPART, Titulaire
NOYAL SUR VILAINE	Louis HUBERT, Titulaire,
	Anne CARREE, Titulaire
OSSE - CHATEAUGIRON	Stéphanie GUERRY, Titulaire
SAINT AUBIN DU PAVAIL - CHATEAUGIRON	Jean-Pierre PETERMANN, Titulaire
SERVON-SUR-VILAINE	Anne-Laure LORAY, Titulaire
THORIGNE FOUILLARD	Catherine MASSICOT, Titulaire
	Françoise GUILLEMAUD, Titulaire

Par délibération du 09 février 2017 du conseil municipal de la Commune nouvelle de Châteaugiron, délibérait sur la désignation des délégués titulaires et suppléants, au SIMADE 35. Il se prononçait sur le maintien du nombre de délégués par dérogation jusqu'aux prochaines élections. Madame Laurence VILLENAVE, ayant fait part de son souhait de démissionner, Monsieur Jean-Pierre PETERMANN est nommé délégué titulaire. Les autres délégués titulaires et suppléants restent identiques.

Assistaient : Pascale DESPRETZ, Receveur du SIMADE 35, Liliane CORNEE, Christelle FLECHER, Infirmières coordinatrices, Lucie ROUSSEAU, Auxiliaire de soins du SIMADE 35.

Absents excusés : Yvonné DE LA TOUR (Cesson-Sévigné), Chantal LOUIS (Châteaugiron), Marie-Odile BOIVIN (Ossé - Châteaugiron), Jean-Marc ERNAULT (Saint Aubin du Pavail - Châteaugiron), Marie-Blanche SAMSON (Servon sur Vilaine),

Modification de l'article 7 – Ressources du Syndicat

Lors de la rédaction de ces nouveaux statuts, il a été constaté que l'article 7 : Ressources du syndicat n'avait pas été modifié, suite à la délibération du 26 octobre 1993 du Comité syndical. Cette délibération prévoit la participation financière des communes adhérentes pour 1 Franc soit 0.16 € par habitant et le financement intégral du service de soins par l'ARS.

Cette délibération aurait dû être soumise à l'ensemble des communes du SIMADE pour approbation et modification des statuts par la Préfecture.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve les modifications de l'article 7, au vu de la délibération du 26 octobre 1993
- Décide de soumettre cette délibération à l'ensemble des communes membres.
- Autorise le Président à signer toute les pièces afférentes à cette affaire.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié le :

Pour copie conforme,
Le Président,

La Vice-Présidente



Siège Social : Mairie de Châteaugiron

Secrétariat administratif : Bâtiment Arquès - ZA de Beaujardin - 35410 CHATEAUGIRON

Isabelle PLANTIN



affiché exécutoire par le maire,
en vertu de la réception en préfecture
le 7 JUL. 2017

et de l'affichage ou la publication

le Maire,



CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Juillet 2017

N° 2017/07/03/04

Nombre de conseillers en exercice : 57
 Nombre de présents : 40
 Nombre de votants : 54

Date de convocation :
 23/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

Présents :			
Mme Françoise GATEL	M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Jean-Claude BELINE	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLEMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Catherine TAUPIN	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX retard (21 h05), vote à partir du point 2	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS retard (21h35) vote à partir du point 5	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAOUANNET Evelyne
Mme Carine KUROWSKA	M. Vincent BOUTEMY		

Absents :	
M. Christian BERNARD qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Joseph MENARD qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Vincent CROCQ qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Christophe BUDOR qui donne pouvoir à M. Hervé DIOT
M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	Mme Claudine DESMET qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à Mme Laurence VILLENAVE
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Virginie LEFFRAY qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER
M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Sandrine PERRIER qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Lancement de la procédure de modification n° 10 du Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de Châteaugiron

Rapporteur : Jean-Claude BELINE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune historique de Châteaugiron a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 27 novembre 2003 et a fait l'objet de modifications les 30 juin 2005, 21 décembre 2006, 26 mars 2009, 29 octobre 2009, 26 mai 2011, 14 décembre 2012, 28 août 2014, 25 juin 2015, 27 août 2015 ainsi que d'une révision simplifiée le 31 mai 2007.

Conformément à l'article L123-13-1 du Code de l'urbanisme, il est proposé d'engager une nouvelle procédure de modification du PLU.

L'objet de la modification porte sur deux points :

- Permettre la réalisation de logements collectifs sur le secteur de la Gaudinais au sein du lotissement de « Lann Braz 4 » ;
- Permettre l'accueil d'un lycée sur le secteur de la Gaudinais.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de Châteaugiron approuvé le 27 novembre 2003, ses modifications et révision simplifiée,

Vu la modification proposée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Décide le lancement de la procédure de modification n°10 du Plan Local d'Urbanisme de la commune historique de Châteaugiron.**
- **Autorise Mme Le Maire ainsi que M. l'Adjoint délégué à l'urbanisme à signer tout document relatif au lancement de la procédure.**

Pour Copie Conforme

Le Maire,



Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,
compte-tenu de la réception en préfecture
le.....-7.....JUIL.....2017.....
et de l'affichage ou la publication

Le Maire

